



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>24785</b>	De <b>Mme Jacqueline Maquet</b> ( La République en Marche - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> >Coopération européenne concernant la pénurie de médicaments	<b>Analyse</b> > Coopération européenne concernant la pénurie de médicaments.
Question publiée au JO le : <b>26/11/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>09/11/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. De nouvelles sanctions financières et administratives pour les laboratoires pharmaceutiques négligents sur la question de la pénurie de médicaments semblent en effet être prévues. Or, en juillet 2019, avait été mentionné le souhait de renforcer la coopération européenne, notamment concernant l'achat groupé de vaccins essentiels. Elle souhaiterait donc connaître la position actuelle du Gouvernement à ce sujet, et obtenir de plus amples précisions sur la situation des pays européens concernant la pénurie de médicaments.